

Publié le 27 février 2014

Moselle : Manom à la reconquête de ses friches industrielles

Le projet de la Zac de l'Émaillerie va permettre la valorisation de la commune par la reconquête de friches industrielles historiques. Aménageur, la Sodevam a su intégrer la problématique de dépollution dans le processus de développement d'un site qui devrait devenir l'un des quartiers phares de l'agglomération thionvilloise.



La réalisation en 2014 de trois immeubles résidentiels sur la Zac de l'Émaillerie à Manom, ainsi que d'un pôle de services et de deux commerces, symbolise le renouveau d'un site au lourd passé industriel. Elle inaugure un quartier mixte où logements, commerces et bureaux cohabiteront d'ici à cinq ans, avec la prise en compte de la dépollution progressive des terrains. Il a fallu la détermination de la commune de Manom et de la communauté d'agglomération Portes de France Thionville (CAPFT), et du savoir-faire de la [Sodevam](#), Sem d'aménagement de Moselle, pour faire aboutir cette opération délicate.

« L'enjeu est capital pour la dynamique économique de la commune mais aussi pour son image, commente Bruno de Jocas, directeur de projets à la Sodevam, aménageur de la Zac depuis 2010. Le site se trouve à l'entrée de Thionville et plus de 20 000 véhicules le longent chaque jour, dont une grande partie de frontaliers ». Le groupe Scholtes y avait développé une forte activité dans l'électroménager de 1922 à 1989, reprise ensuite par Indesit Company jusqu'en 2005. La commune et l'agglomération ont alors profité du départ de l'industriel pour donner un nouvel élan au site dans une logique de mixité fonctionnelle et de développement durable.

Une valorisation qualitative d'une entrée de ville

« Une étude externalisée a montré le réel potentiel de reconversion de cet espace, notamment sur les bâtiments A, B et C à la structure aménageable et adaptable, commente Claire Talbot, responsable de projets à la Sodevam. Le conseil de la communauté d'agglomération a déclaré ce site d'intérêt communautaire en 2007 et l'EPF Lorraine a alors acheté cette propriété, pour le compte de la CAPFT ». Dans le cadre de la politique de reconversion des espaces dégradés, l'EPF, avec le soutien de l'Etat, a également pris en charge les démolitions des bâtiments les plus vétustes, en ne gardant que les grandes halles A, B et C, afin de créer un potentiel de renouvellement urbain en accord avec les orientations du projet communautaire. Indesit a également participé à la dynamique, prenant à sa charge la facture de la dépollution, comme le prévoit la législation.

« Le projet de la Zac de l'Émaillerie permettra de compléter l'offre immobilière - logements, tertiaire, commerces et artisanat - dans un environnement mixte en entrée de ville qui bénéficie de la proximité du Luxembourg », ajoute Claire Talbot. L'Ademe a sélectionné le projet pour sa qualité, en vue d'une présentation au public lors des journées techniques qui seront organisées en mars prochain sur le thème « reconversion des

friches urbaines polluées ».